



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bilan et perspectives

Question écrite n° 119555

Texte de la question

M. Paul-Henri Cugnenc attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur le projet « défense deuxième chance » en faveur des jeunes en rupture scolaire et sociale. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître l'état de sa réflexion en la matière.

Texte de la réponse

Le dispositif d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, « Défense, 2e chance », créé par le ministère de la défense en relation étroite avec le ministère chargé de l'emploi à l'été 2005, est géré par l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDe). Il nécessite, pour son déploiement, la disponibilité d'infrastructures adaptées pour accueillir en internat aussi bien des jeunes filles que des jeunes garçons. La tension existant actuellement sur le marché immobilier a rendu cette recherche d'emprises difficile. Vingt-cinq centres seront ouverts d'ici juin 2007. À la fin des travaux d'aménagement et d'extension, au second semestre 2007, la capacité d'accueil sera portée à 5 482 places. Parallèlement, la réalisation de vingt centres supplémentaires a été décidée début 2007, ce qui portera à quarante-cinq le nombre total de centres « Défense, 2e chance » ouverts à échéance du premier trimestre 2008. Les sites correspondants ont, en effet, déjà été identifiés en relation étroite avec les élus locaux. Un marché public est également en cours de notification afin de construire des bâtiments modulaires sur les terrains nus apportés par le ministère de la défense à l'EPIDe. Les différentes actions engagées par le ministère de la défense permettront donc d'accélérer fortement la montée en puissance du dispositif dans les prochains mois avec l'objectif de disposer, au premier trimestre 2008, d'une capacité d'accueil de 10 000 places. Ceci permettra aux nombreux jeunes qui le souhaitent de rejoindre le dispositif « Défense, 2e chance » et de s'insérer dans la société et dans l'emploi. Sur la base de l'expérience des centres ouverts en 2006, il apparaît que 85 % des jeunes retenus pour intégrer un centre « Défense, 2e chance » sont effectivement incorporés. Dans les trois premiers mois du cursus, près de 30 % d'entre eux choisissent de renoncer. Ces taux peuvent paraître élevés mais ils sont parfaitement comparables à ceux constatés dans les unités du service militaire adapté ou dans les centres de formation à l'apprentissage. Les résultats obtenus sont probants puisque 90 % des jeunes ayant achevé leur formation ont effectivement trouvé une solution : 70 % d'entre eux ont trouvé un emploi en CDD ou CDI, 20 % ont réintégré un cursus classique de formation (CAP...) auquel ils n'auraient pas pu prétendre précédemment.

Données clés

Auteur : [M. Paul-Henri Cugnenc](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119555

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2015

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3312